



STERODOR PIN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
Date d'émission: 08/12/2017 Date de révision: 30/01/2019 Remplace la fiche: 08/12/2017 Version: 3.3

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : STERODOR PIN
Code du produit : IT1009079
Type de produit : Détergent, Désinfectant.
Groupe de produits : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle
Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionnel
Utilisation de la substance/mélange : Désinfectant
Détergent
Fonction ou catégorie d'utilisation : Dégraissant.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

ITW Spraytec - Division ITECMA
42, rue Gallieni
92600 ASNIERES SUR SEINE - FRANCE
T 01 40 80 32 32 - F 01 40 80 32 30
infods@itwpc.com - www.itecma.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.
Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, catégorie 3 H226
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2 H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 H318
Sensibilisation cutanée, catégorie 1 H317
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2 H411
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS05

GHS07

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Composants dangereux :

Alcohols, C9-11 ethoxylated, < 2.5 EO; Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-C16-alkyldimethyl, chlorides; Pinenes (alpha or beta); Dipentène

Mentions de danger (CLP) :

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

STERODOR PIN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Conseils de prudence (CLP)

: P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des flammes nues, des étincelles. Ne pas fumer.
P261 - Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, aérosols, vapeurs.
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage, des vêtements de protection, des gants de protection.
P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P321 - Traitement spécifique (voir indications sur cette étiquette).
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391 - Recueillir le produit répandu.
P405 - Garder sous clef.
P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Pinenes (alpha or beta)		10 - 20	Flam. Liq. 3, H226 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Alcohols, C9-11 ethoxylated, < 2.5 EO	(N° CAS) 68439-46-3 (N° CE) Polymère	10 - 20	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318
Dipentène	(N° CAS) 138-86-3 (N° CE) 205-341-0 (N° Index) 601-029-00-7	5 - 10	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	(N° CAS) 67-63-0 (N° CE) 200-661-7 (N° Index) 603-117-00-0	5 - 10	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-C16-alkyldimethyl, chlorides	(N° CAS) 68424-85-1 (N° CE) 270-325-2 (N° REACH) 01-2119965180-41	1 - 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général

: Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

Premiers soins après inhalation

: En cas de malaise consulter un médecin. Le contact répété ou prolongé peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes très sensibles.

Premiers soins après contact avec la peau

: Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Consulter un médecin si l'irritation persiste. Consulter d'urgence un médecin si les brûlures sont profondes ou très étendues.

STERODOR PIN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste.
Premiers soins après ingestion	: Ne pas faire vomir. Ne rien donner à boire ou à manger. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après inhalation	: Aucune en utilisation normale.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Gerçures de la peau. Irritation. Provoque une irritation cutanée. Rougeurs.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Lésions oculaires graves. Peut provoquer une irritation sévère.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion.
Symptômes/effets après administration intraveineuse	: Aucune donnée disponible.
Symptômes chroniques	: Aucune donnée disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Consulter un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Brouillard d'eau. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Un incendie produira une épaisse fumée noire. Ne pas respirer les fumées.
Danger d'explosion	: Aucun danger d'explosion direct.
Reactivité en cas d'incendie	: Un incendie produira une épaisse fumée noire.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Oxydes d'azote. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
Protection en cas d'incendie	: Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Voir rubrique 8. Voir rubrique 7.
-------------------	-------------------------------------

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Voir rubrique 7. Voir rubrique 8.
Procédures d'urgence	: Évacuer la zone. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
Mesures antipoussières	: Non concerné.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
Procédures d'urgence	: Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Éloigner le personnel superflu. Stopper la fuite.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Absorber le liquide répandu dans un matériau tel que: sable, terre, vermiculite. Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou tout autre endroit où son accumulation pourrait être dangereuse. Éviter que le produit non dilué n'arrive dans les égouts ou les eaux de surface.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre.
Procédés de nettoyage	: Absorber le liquide répandu en petite quantité dans un matériau non combustible et pelleter dans un conteneur pour élimination. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement	: Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Se laver les mains après toute manipulation. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

STERODOR PIN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Mesures d'hygiène : Porter un équipement de protection individuel. Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Retirer les vêtements contaminés. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter le contact avec les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes, Sources d'ignition, Sources d'inflammation. Ne pas fumer. Garder sous clef. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Craint le gel. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

Produits incompatibles : Aucune donnée disponible.

Matières incompatibles : Aucune donnée disponible.

Informations sur le stockage en commun : Aucune donnée disponible.

Lieu de stockage : Interdire aux personnes non autorisées. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un récipient fermé.

Matériaux d'emballage : Conserver dans l'emballage d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol (67-63-0)		
France	Nom local	Alcool isopropylique
France	VLE(mg/m ³)	980 mg/m ³
France	VLE (ppm)	400 ppm
France	Note (FR)	Valeurs recommandées/admises
France	Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)
Allemagne	TRGS 910 Notes sur la concentration admissible	

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de sécurité. Vêtements de protection.

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Après contact avec le produit toutes les parties du corps souillées doivent être lavées

Protection des mains:

Les gants utilisés doivent répondre aux spécifications du règlement 2016/425 et de la norme correspondante EN 374. Les gants doivent être remplacés après chaque utilisation et à la moindre trace d'usure ou de perforation. La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Type	Matériau	Perméation	Épaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants de protection	Caoutchouc nitrile (NBR), Caoutchouc butyle, Chlorure de polyvinyle (PVC), Latex				EN ISO 374-1

Protection oculaire:

Éviter le contact avec les yeux. Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166. Porter des lunettes de sécurité bien ajustées ou un écran facial. Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection. Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes. Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Type	Utilisation	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité	Gouttelettes	avec protections latérales	EN 166

STERODOR PIN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Protection de la peau et du corps:

Éviter le contact avec la peau. Porter un vêtement de protection approprié. En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN13034 pour éviter tout contact avec la peau. En cas de fortes projections, porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides (type 3) conformes à la norme

NF EN14605 pour éviter tout contact avec la peau. Bottes et équipement de protection étanche. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Après contact avec le produit toutes les parties du corps souillées doivent être lavées. Laver immédiatement à grande eau tout vêtement souillé. Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures...

Type	Norme
Vêtements de protection à manches longues	EN 13034
Vêtements de protection à manches longues	EN 14605

Protection des voies respiratoires:

Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Autres informations:

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: limpide.
Couleur	: brun.
Odeur	: Pin.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible
pH	: 7,2 à 20°C
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Non concerné
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Non concerné
Point de fusion	: ≈ 0 °C
Point de congélation	: ≈ 0 °C
Point d'ébullition	: >= 100 °C
Point d'éclair	: 45 °C
Température critique	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: Aucune donnée disponible
Pression critique	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,975 à 20°C
Solubilité	: soluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: Aucune donnée disponible

STERODOR PIN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Limite supérieure d'explosivité (LSE) : Aucune donnée disponible

Indice d'explosion des poussières : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Liquide et vapeurs inflammables.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Eviter le contact avec les surfaces chaudes. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition. Protéger du rayonnement solaire.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxique par inhalation. : Non classé

Alcohols, C9-11 ethoxylated, < 2.5 EO (68439-46-3)

DL50 orale rat	1,2 g/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg

Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-C16-alkyldimethyl, chlorides (68424-85-1)

DL50 orale rat	300 - 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	3412,5 mg/kg

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol (67-63-0)

DL50 orale rat	5840 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	72,6 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.
pH: 7,2 à 20°C

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque de graves lésions des yeux.
pH: 7,2 à 20°C

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Alcohols, C9-11 ethoxylated, < 2.5 EO (68439-46-3)

NOAEL (animal/mâle, F0/P)	> 250 mg/kg (méthode OCDE 416)
---------------------------	--------------------------------

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

STERODOR PIN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë	: Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Alcools, C9-11 ethoxylated, < 2.5 EO (68439-46-3)

CL50 poisson 1	12 mg/l (méthode OCDE 203)
CE50 Daphnie 1	5,4 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	> 10 g/l
ErC50 (algues)	> 8,9 mg/l (méthode OCDE 201)
NOEC chronique algues	8,9 mg/l (méthode OCDE 201)

Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-C16-alkyldimethyl, chlorides (68424-85-1)

CL50 poisson 1	0,85 mg/l
CL50 poissons 2	0,515
CE50 Daphnie 1	0,016 mg/l
EC50 72h algae 1	0,049 mg/l
NOEC (chronique)	0,015 mg/l
NOEC chronique poisson	0,032 mg/l

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol (67-63-0)

CL50 poisson 1	> 100 mg/l
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Alcools, C9-11 ethoxylated, < 2.5 EO (68439-46-3)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	60 - 95,4 %

Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-C16-alkyldimethyl, chlorides (68424-85-1)

Biodégradation	97 %
----------------	------

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol (67-63-0)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	1,171 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	2,294 g O ₂ /g substance
Biodégradation	> 70 %

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Alcools, C9-11 ethoxylated, < 2.5 EO (68439-46-3)

Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	< 800
Log Pow	2,86 - 3,76
Log Kow	2,86 - 3,76
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation.

Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-C16-alkyldimethyl, chlorides (68424-85-1)

BCF poissons 1	79
Log Pow	< 3

STERODOR PIN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol (67-63-0)	
Log Pow	0,05
Potentiel de bioaccumulation	non bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Alcools, C9-11 ethoxylated, < 2.5 EO (68439-46-3)

Log Koc	270,43 - 7231,54
---------	------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
Alcools, C9-11 ethoxylated, < 2.5 EO (68439-46-3)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles






RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Conserver l'étiquette sur le récipient. Tenez l'emballage du produit ou l'étiquette à disposition. Vider complètement les emballages avant élimination.
Ecologie - déchets	: La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement. Recycler ou éliminer conformément à la législation en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
UN 1993	UN 1993	UN 1993	UN 1993	UN 1993
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-C16-alkyldimethyl, chlorides)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-C16-alkyldimethyl, chlorides)	Flammable liquid, n.o.s. (Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-C16-alkyldimethyl, chlorides)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-C16-alkyldimethyl, chlorides)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-C16-alkyldimethyl, chlorides)
Description document de transport				
UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-C16-alkyldimethyl, chlorides), 3, III, (D/E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-C16-alkyldimethyl, chlorides), 3, III, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	UN 1993 Flammable liquid, n.o.s., 3, III, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS	UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-C16-alkyldimethyl, chlorides), 3, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-C16-alkyldimethyl, chlorides), 3, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
3	3	3	3	3
				

STERODOR PIN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

14.4. Groupe d'emballage				
III	III	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui Polluant marin : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui
Pas d'informations supplémentaires disponibles				
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur				

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	: F1
Dispositions spéciales (ADR)	: 274, 601
Quantités limitées (ADR)	: 5I
Quantités exceptées (ADR)	: E1
Instructions d'emballage (ADR)	: P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: T4
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: TP1, TP29
Code-citerne (ADR)	: LGBF
Véhicule pour le transport en citerne	: FL
Catégorie de transport (ADR)	: 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR)	: V12
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR)	: S2
Danger n° (code Kemler)	: 30
Panneaux oranges	:



Code de restriction concernant les tunnels (ADR)	: D/E
--	-------

Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG)	: 223, 274, 955
Quantités limitées (IMDG)	: 5 L
Quantités exceptées (IMDG)	: E1
Instructions d'emballage (IMDG)	: LP01, P001
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	: IBC03
Instructions pour citernes (IMDG)	: T4
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	: TP1, TP29
N° FS (Feu)	: F-E
N° FS (Déversement)	: S-E
Catégorie de chargement (IMDG)	: A

Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y344
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 10L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 355
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 60L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 366
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 220L
Dispositions spéciales (IATA)	: A3
Code ERG (IATA)	: 3L

STERODOR PIN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)	: F1
Dispositions spéciales (ADN)	: 274, 601
Quantités limitées (ADN)	: 5 L
Quantités exceptées (ADN)	: E1
Transport admis (ADN)	: T
Équipement exigé (ADN)	: PP, EX, A
Ventilation (ADN)	: VE01
Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	: 0

Transport ferroviaire

Code de classification (RID)	: F1
Dispositions spéciales (RID)	: 274, 601
Quantités exceptées (RID)	: E1
Instructions d'emballage (RID)	: P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	: MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: T4
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: TP1, TP29
Codes-citerne pour les citernes RID (RID)	: LGBF
Catégorie de transport (RID)	: 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID)	: W12
Colis express (RID)	: CE4
Numéro d'identification du danger (RID)	: 30

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (UE) N° 649/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

La/Les substance(s) n'est/ne sont pas soumise(s) au règlement (CE) n° 850/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE

Type de produit (Biocide) : TP2 - C12-C16 CHLORURE DE ALKYL BENZYL DIMETHYL AMMONIUM - CAS 68424-85-1 - 30g/Kg

Règlement sur les détergents : Fiche d'information sur les composants:		
Composant	N° CAS	%
Water	7732-18-5	>=10%
Pinenes (alpha or beta)		>=10%
Alcohols, C9-11 ethoxylated, < 2.5 EO	68439-46-3	>=10%
dipentène; limonène	138-86-3	1 - 10%
propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	67-63-0	1 - 10%
Ethoxylate d'huile de castor	61791-12-6	1 - 10%
Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-C16-alkyldimethyl, chlorides	68424-85-1	1 - 10%
Bornyl acetate	76-49-3	1 - 10%
Beta-caryophyllene	87-44-5	0,1 - 1%
p-cymène	99-87-6	0,1 - 1%
Colorant Caramel P-WS	8028-89-5	<0,1%

STERODOR PIN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

15.1.2. Directives nationales

France

Maladies professionnelles

: RG 65 - Lésions eczématiformes de mécanisme allergique
RG 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

No ICPE	Installations classées Désignation de la rubrique	Code Régime	Rayon
2630.text	Détergents et savons (fabrication de ou à base de) à l'exclusion des activités classées au titre de la rubrique 3410. La capacité de production étant		
2630.a	a) Supérieure à 50 t/ j	A	2
2630.b	b) Supérieure ou égale à 1 t/ j mais inférieure ou égale à 50 t/ j	D	
3440.text	Fabrication en quantité industrielle par transformation chimique ou biologique de produits phytosanitaires ou de biocides	A	3

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit